



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 76299

Texte de la question

Mme Chantal Bourragué appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les mesures annoncées lors de la dernière conférence de la famille en septembre 2002. Les Français sont très attachés à la famille, C'est un des piliers de notre société. Depuis 2002 le Gouvernement et la majorité ont fait de la politique familiale une de leurs priorités d'action. Plusieurs mesures ont été adoptées par notre majorité. Elles donnent la possibilité à chaque parent de mieux concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle. Parmi ces mesures, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), créée après la conférence de la famille de 2003, est un véritable succès. Plus de 90 % des familles ayant un enfant en bas âge en bénéficient, soit aujourd'hui 250 000 familles. Grâce au plan Crèche ce sont également 26 000 places de crèches qui ont été créées depuis 2002. Le Gouvernement va poursuivre cet effort puisque la création de 31 000 places supplémentaires est prévue entre 2005 et 2008. La création de crèches d'entreprise facilite également la garde des enfants pour les parents actifs. Il faut aussi rappeler la revalorisation significative du statut des assistantes maternelles par la loi du 16 juin 2005. Enfin, des dispositions nouvelles sont offertes pour les congés des parents d'enfants prématurés et pour faciliter l'adoption internationale. Il faut continuer à aider les femmes à concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle. En répondant à leur souhait nous soutenons le dynamisme démographique de notre pays. Cet effort est d'autant plus nécessaire qu'en France 80 % des femmes travaillent et formulent le souhait de continuer d'avoir une activité professionnelle en ayant un troisième enfant. La France a le taux de fécondité le plus élevé d'Europe après l'Irlande, On voit donc que l'activité des femmes est loin d'être un frein à la natalité. Mais il nous faut également soutenir les familles dont un des parents fait le choix d'interrompre son activité professionnelle pour se consacrer pendant quelques années à ses enfants. Elle souhaiterait connaître le contenu et les objectifs des dispositifs annoncés lors de la conférence de la famille de 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76299

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9902